

L'ENQUÊTE AGRICOLE 2014-2015 DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA



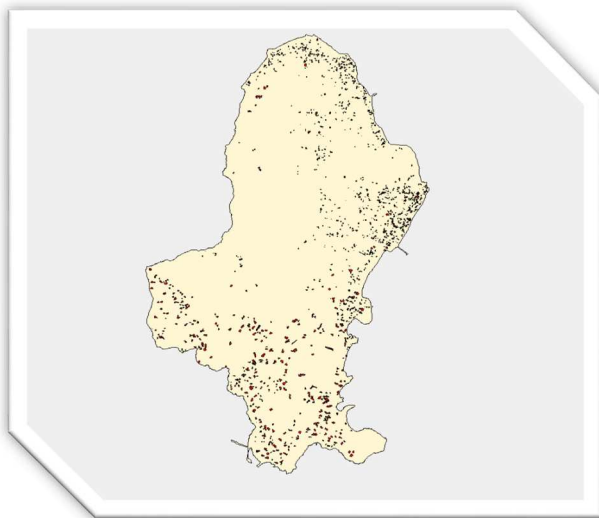
Treize ans après le premier recensement de l'agriculture du territoire des îles Wallis et Futuna, une enquête agricole a été réalisée entre le 1^{er} septembre et le 4 octobre 2014. Les exploitations interrogées sont celles qui possèdent un élevage, des parcelles irriguées, des cultures en sec, qui pratiquent la pêche ou encore l'artisanat. D'un point de vue global, l'agriculture à Wallis et Futuna a tendance à s'amoinrir (diminution du nombre d'îlots/bassins et des parcelles). Toutefois, proportionnellement à sa population, l'agriculture occupe toujours une place importante dans la société particulièrement en raison de son importance dans la coutume. La principale particularité du territoire est de ne pas avoir de grande exploitation agricole. En effet, l'agriculture est majoritairement familiale pour la subsistance ou la coutume.

PREPONDERANCE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

DE PLUS PETITES EXPLOITATIONS

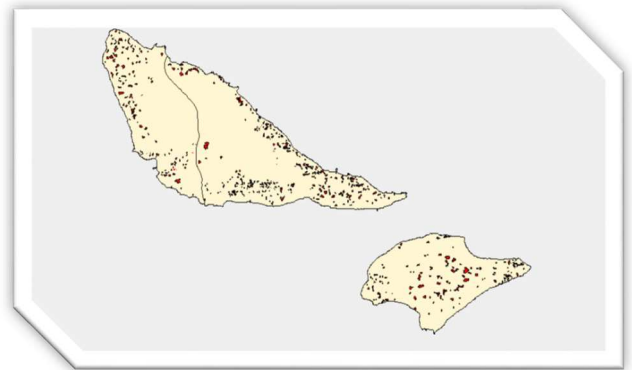
En treize ans, le territoire a perdu 15 % de ces exploitations, on en dénombrait 2 422 en 2001 tandis qu'en 2014, 2 052 ont été recensées (figures 1 et 2). Parallèlement à cette diminution, le nombre de personnes par exploitation est passé de 5,5 en 2001 à 4,6 en 2014. De même, la population totale des ménages s'est affaiblie passant de 13 283 individus en 2001 pour 2 422 exploitations interrogées à 9 411 pour 2 052 exploitations en 2014, soit une diminution nette de 29 %. Cet affaiblissement est en lien avec les baisses de population et des logements observés lors des recensements de 2003, 2008 et 2013¹.

Figure 1 : Carte de la répartition des exploitations agricoles sur l'île de Wallis



Source : Enquête agricole 2014/2015 STSEE

Figure 2 : Carte de la répartition des exploitations agricoles sur l'île de Futuna



Source : Enquête agricole 2014/2015 STSEE

Malgré l'amoinrissement des exploitations et de la population, l'agriculture reste durable sur le territoire. En se basant sur les résultats du recensement de la population de 2013, le nombre de résidences principales est estimé à 2 964 en septembre 2014² ce qui amène la part des exploitations agricoles à 69 % des résidences principales.

Quoique très ancrée dans la culture locale, l'agriculture est pratiquée de manière moins intense qu'en 2001. Sur les 142 km² de superficie des îles Wallis et Futuna, la superficie destinée à l'agriculture et l'élevage est très faible : 2,25 km² soit 1,6 % de la surface des deux îles. En effet, s'agissant des cultures en zone irriguée, on constate une diminution de 40 % du nombre d'îlots ou bassins. Le même constat peut-être effectué sur les cultures en sec qui enregistrent une baisse de 28 % sur la même période. Il convient cependant de noter la subsistance de l'élevage porcin.

La baisse d'intensité de l'agriculture s'explique en partie, comme constaté lors du recensement de la population de 2013, par le fait que les 20 à 34 ans sont quasiment absents du territoire (déclin de 42 % entre 2003 et 2013³), conséquence aussi d'une perte de la main d'œuvre disponible.

Comme évoqué lors du recensement de la population de 2013, la population vieillit ; les responsables d'exploitations sont plus âgés en 2014 qu'en 2001, passant de 49 ans à 52 ans en moyenne. Les

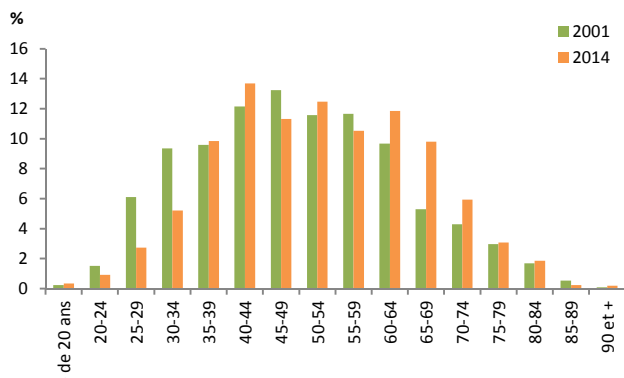
¹ Documents disponibles sur le site du STSEE : www.statistiques.wf

² Estimation calculée à partir de l'évolution du parc immobilier entre 2008 et 2013.

³ Recensement général de la population 2003 et 2013, Insee - STSEE

plus de 65 ans ne représentaient que 13 % des responsables d'exploitations en 2001 contre 21 % en 2014 (figure 3). Ces responsables d'exploitations plus âgés ne vont pas avoir les mêmes pratiques de l'agriculture que les plus jeunes.

Figure 3 : Évolution de l'âge quinquennal es responsables d'exploitation (%)



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

UNE PRATIQUE QUI RESTE INCHANGÉE

L'agriculture reste familiale pour 95 % des exploitations en 2014. Ainsi, les productions sont essentiellement autoconsommées ou réservées à la coutume.

Les exploitants qui se déclarent comme des professionnels ou semi-professionnels représentent 4,6 % de l'effectif en 2014, parmi eux, seulement 0,6 % se considéraient comme entièrement professionnels. Au reste, la pratique de l'agriculture n'est pas exclusive, 38 % des responsables d'exploitations occupaient un emploi au moment de l'enquête dont 18 % dans le secteur public, 15 % dans le secteur privé et 5 % en tant qu'indépendants.

La professionnalisation du secteur reste très faible ; les exploitants possédant une patente sont peu nombreux (5 % dont 4 % à Wallis et 1 % à Futuna). Néanmoins, Il est important de préciser que la patente n'est pas obligatoire pour la vente d'objets artisanaux. En outre, la culture wallisienne et futunienne est essentiellement basée sur l'échange non commercial. Ces échanges sont régulés de manière dite « coutumière » et ne se retrouvent pas, par exemple, sur les marchés ou dans les commerces.

Par ailleurs, les professionnels du secteur agricole de Wallis et Futuna n'ont quasiment pas de formations dans le domaine bien que, depuis quelques années, une formation agricole est dispensée au sein du lycée agricole de Vaimoana. Seules cinq exploitations semi-familiales et professionnelles ont au moins une personne du foyer ayant suivi une formation agricole soit 7 % de ces exploitations.

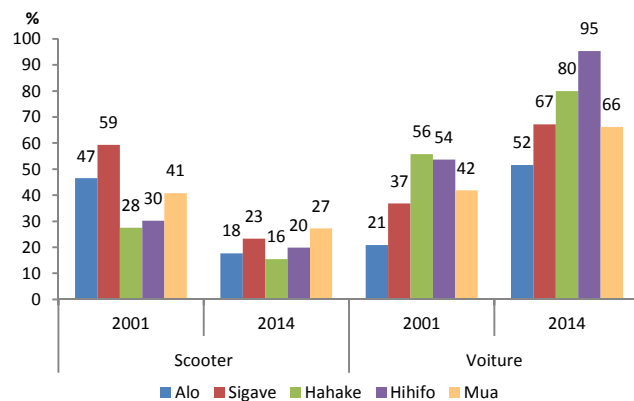
DES EXPLOITATIONS MIEUX ÉQUIPÉES

AMÉLIORATION DU CONFORT DES EXPLOITATIONS

Les exploitations de Wallis et Futuna sont mieux équipées qu'en 2001. Effectivement, les habitations sont avant tout de type moderne. En treize ans, les cases traditionnelles ont fortement diminué. Elles sont passées de 558 habitats en 2001 à 123 en 2014 soit un recul de 74 %. Comme en 2001, elles se trouvent principalement sur l'île de Futuna (57 % en 2001 et 2014). Presque toutes les habitations sont raccordées à l'eau et l'électricité selon les résultats du recensement de la population.

De même que pour les habitations, les moyens de transport ont également changé. Les exploitants ont plus de facilités pour se déplacer, principalement grâce aux voitures ou aux 4*4/pick-up. En 2014, les exploitations possèdent plutôt une voiture qu'un scooter contrairement à 2001. 21% possèdent un scooter en 2014 contre 39 % en 2001 (figure 4). En revanche, la possession de véhicules a explosé, 71 % des exploitations ont une voiture en 2014 contre 43 % en 2001. D'autre part, les exploitations sans aucun moyen de transport sont en recul ; 716 en 2001 contre 584 en 2014 soit une baisse de 18 %.

Figure 4 : Évolution des moyens de transport des exploitations



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

À contrario, l'outillage des exploitations reste identique et essentiellement composé de coutelas, de barres à mine, de pelles diverses (92 %) ou de pelles à igname (détenues par 73 % des exploitants). On dénombre environ 15 076 outils à savoir 7,3 outils par exploitation contre 18 602 en 2001 soit 7,6 par exploitation. Il est rare de disposer de gros outils mécaniques (un peu moins de 1 % ont un tracteur ou un motoculteur), la taille des exploitations ne s'y prêtant pas.

LA FAMILLE COMME MAIN D'ŒUVRE

Pour faire vivre leur exploitation, les agriculteurs ont besoin de main d'œuvre, surtout si la surface est importante. Au total, 2 183 personnes participent à la vie des exploitations. Presque la moitié a recours à une main d'œuvre interne et externe au ménage (35 % à Wallis et 17 % à Futuna). Les personnes issues du ménage

travaillant pour l'exploitation sont 1 780. Parmi ces exploitations, 42 % ont seulement recours à de la main d'œuvre interne ; les conjoints et les enfants sont les plus sollicités pour les élevages et les parcelles. Les exploitants ne sont que 6 % à faire appel à de la main d'œuvre à la fois interne et externe au ménage. Seuls 4 % des exploitants emploient une main d'œuvre externe (dont 69 % à Wallis). Les exploitants sont aujourd'hui 212 à recourir à une main d'œuvre extérieure contre 323 en 2001. Ces derniers emploient, en 2014, 403 personnes sur le territoire. Une à deux fois par mois, ces exploitations recrutent une à deux personnes.

Le mode de rémunération de la main d'œuvre extérieure au ménage est majoritairement monétaire et en dessous de 50 000 XPF par mois. Seuls 21 % des employés sont rémunérés en nature, cependant ce chiffre a augmenté par rapport à 2001 où ils ne représentaient que 14 %. Lorsque les employés sont payés en nature, c'est avant tout avec des produits de l'exploitation (taros, maniocs

ou ignames). L'emploi de main d'œuvre extérieure dépend des revenus de l'exploitation (figure 5). Plus ces derniers sont élevés, plus les exploitants ont tendance à recourir à ce type de main d'œuvre. Effectivement, les exploitations n'ayant aucun revenu ont peu recours à des ouvriers extérieurs, privilégiant plutôt une main d'œuvre interne au ménage.

Figure 5 : Type de main d'œuvre selon les revenus des exploitations

Type de main d'œuvre	Revenu de l'exploitation			Total
	Moins de 150 000 XPF	150 000 XPF ou plus	Aucun	
Interne au ménage	464	348	48	860
Interne et externe	35	84	3	122
Externe au ménage	27	61	2	90
Aucune	485	323	172	980

Source : Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

TERRES CULTIVEES : CHANGEMENT DE PRATIQUES

DELAISSEMENT DES TARODIÈRES IRRIGUÉES

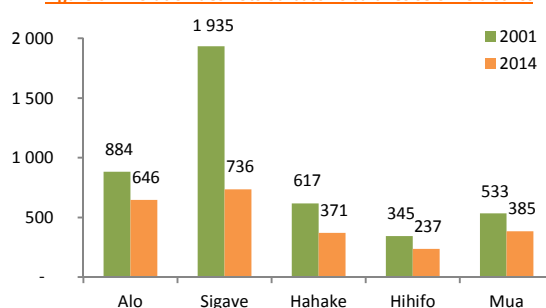
La place occupée par les tarodières irriguées est considérable au sein de la société. Outre le fait d'être un aliment de consommation familiale, le taro est aussi utilisé lors des cérémonies coutumières.

En 2014, 617 exploitations possèdent des tarodières irriguées soit 30 % des personnes interrogées. Cependant en 13 ans, un déclin de ces tarodières irriguées a été constaté. Entre 2001 et 2014, 1 973 îlots ou bassins (cultivés ou en jachère) manquent à l'appel pour les tarodières irriguées, on en recensait 4 963 en 2001 contre seulement 2 970 en 2014, soit une baisse de 40 %. Cette diminution est également ressentie sur les surfaces destinées aux cultures irriguées, en effet, en 2001, 66 ha de culture irriguée (cultivée) avaient été recensés contre 60 ha en 2014.

Les habitants de Futuna pratiquent plus la culture irriguée, 58 % des tarodières cultivées se trouvent sur cette île, le relief montagneux favorise cette pratique (351 489 m² à Futuna contre 293 195 m² à Wallis). Le nombre d'îlots ou bassins par exploitation est plus important à Futuna (4) qu'à Wallis (3,6). Chaque exploitation possède en moyenne 3,8 îlots ou bassins.

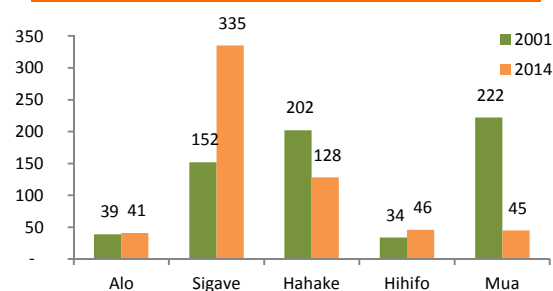
Conformément à la perte de la main d'œuvre des 20 à 34 ans, le territoire de Wallis et Futuna compte de plus en plus de terres laissées à l'abandon parmi lesquelles des cultures irriguées. À cela s'ajoute des effets environnementaux, tels que la réduction des eaux de rivières sur l'île de Futuna engendrée et accélérée par la déforestation. Cette île comptait 3 010 îlots ou bassins (cultivés ou en jachère) en 2001 contre 1 758 en 2014 (figures 6 et 7). De surcroît, l'assèchement des terres a transformé certains îlots ou bassins en parcelles de cultures en sec.

Figure 6 : Évolution des îlots ou bassins cultivés selon le district



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Figure 7 : Évolution des îlots ou bassins en jachère selon le district



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

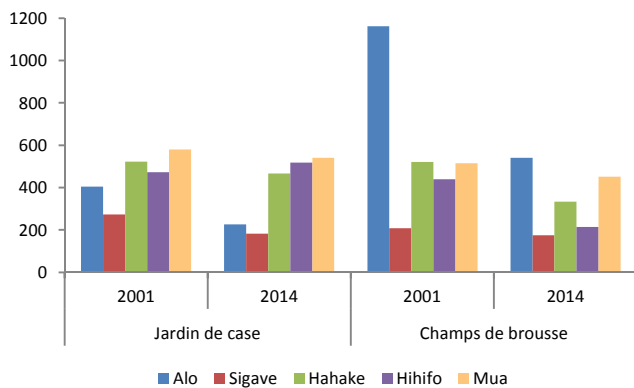
En 2014, la production issue des tarodières irriguées a tout d'abord pour destination l'autoconsommation (99%) ou la coutume (91%). La vente ne concerne que 9 % des exploitations possédant ce type de culture. La majorité des ventes a lieu sur l'exploitation. Les taros sont vendus entre 600 et 800 XPF le kg (le prix variant selon les variétés et l'île de résidence).

LES CULTURES DE PROXIMITÉ PRIVILÉGIÉES

En 13 ans, le territoire a perdu 1 438 parcelles cultivées en sec soit une perte nette de 28 %. Le nombre total de cultures en sec est passé de 5 087 en 2001 à 3 649 parcelles en 2014. Cependant, la part des exploitants possédant des cultures en sec reste élevée en 2014 (82 %). De plus, 11 % des exploitants possèdent des cultures en jachère soit 239 parcelles.

Les pratiques agricoles autour des cultures en sec se sont modifiées en s'intégrant dans la proximité en 2014. En effet, les cultures dites « jardins de case » représentent 53 % des parcelles cultivées contre 44 % en 2001 (figure 8). Conséquemment, les parcelles cultivées en dehors du ménage dites « champs de brousse » expriment une part moins importante des parcelles (47 % en 2013 contre 56 % en 2001). Ceci s'explique par une main d'œuvre moins importante due à la baisse de la population des 20 à 34 ans.

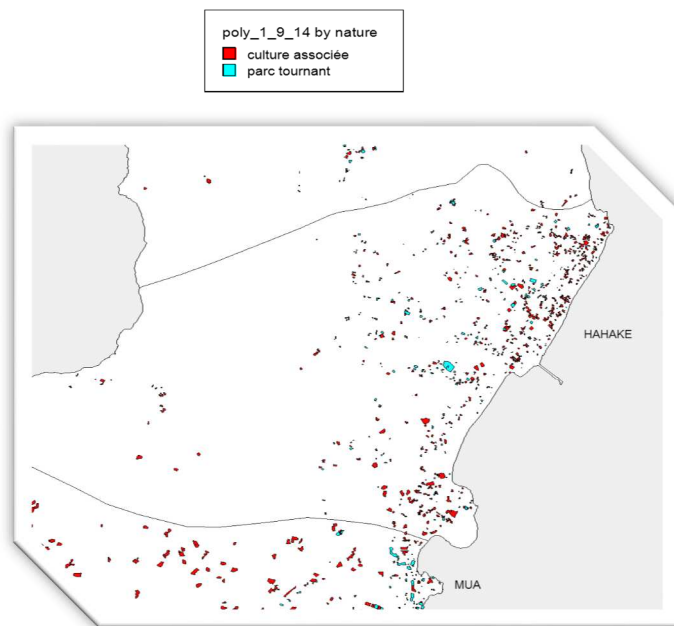
Figure 8 : Répartition des parcelles selon le type et le district



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

En 2014, la pratique de la culture associée s'est développée. On entend par culture associée plusieurs plantations, espèces végétales cultivées sur la même parcelle. Lors de l'enquête, 2 666 cultures associées ont été dénombrées soit 73 % des parcelles (figures 9). Les monocultures, elles, ne représentent que 27 % des parcelles. Les cultures associées sont plus souvent pratiquées à Wallis (81 %) qu'à Futuna (54 %) où les monocultures sont plus présentes (46 % des parcelles de l'île). En effet, la surface moyenne des cultures associées est de 366,83 m² à Wallis contre 297 m² à Futuna. Le relief accidenté de Futuna explique en partie cette différence de taille des parcelles.

Figure 9 : Carte de la répartition des cultures associées et en monoculture de l'île de Wallis



De même que constaté lors du recensement agricole de 2001, les cultures sont majoritairement vivrières (98 % des parcelles en 2014). Ces dernières concernent les plantations de taros, d'ignames ou encore de manioc. Ces cultures sont des éléments essentiels de la vie quotidienne et coutumière de Wallis et Futuna.

Pour les cultures d'ignames (15 % des cultures vivrières), des tuteurs en bois sont souvent utilisés pour faire grimper la plante. Ces derniers sont plus utilisés à Wallis qu'à Futuna (58 %). Le *Fau*, le *Kafika* et le *Poumuli* sont les plus communs (respectivement 27 %, 19 % et 17 %).

Les cultures en sec recensées en 2014 se trouvent, pour la plupart, sur d'anciennes parcelles (49 %). Néanmoins, 22 % des parcelles étaient auparavant de la brousse ou du *toafa*, ce qui signifie qu'une partie des cultures a entraîné une destruction de la forêt. Les anciens parcs tournants⁴ représentent 16 % des parcelles, la plupart maraîchères (34 %).

Les semences sont autoproduites dans 95 % des cas. Par ailleurs, 99 % des cultivateurs n'utilisent pas de pesticides. Parmi ceux qui en emploient, 21 % sur des parcelles maraîchères. Les pesticides sont d'origine biologique (97 %). Les fertilisants biologiques sont le lisier de porcs (78 %, essentiellement au sein des cultures vivrières) ou la fiente de poule (18 % dont un nombre important de cultures maraîchères). L'entretien des parcelles reste en grande partie manuelle. Seulement 1,2 % des agriculteurs possèdent un système d'irrigation, l'arrosage se fait le plus souvent à l'aide de tuyaux d'arrosage ou de seaux. Les cultivateurs sont 73 % à préparer la terre avant la plantation, la plupart le font de manière manuelle (87 %). Ceux qui disposent d'un système de parcs tournants n'ont pas besoin de préparer manuellement le sol, c'est le cas de 12 % des cultivateurs. Comme pour les cultures irriguées, la destination de ces productions est tournée vers l'autoconsommation et la coutume. La vente de produits issus des cultures est très peu présente sur le territoire. Certaines sont également destinées aux nombreux élevages comme le manioc (90 % des plantations de manioc voient une grande partie de leur production partir pour les élevages) ou le fruit à pain (79 % des cas). Inversement, les productions destinées à la vente sont plutôt les productions maraîchères tels que les tomates, les salades, les choux-chine ou encore les poivrons.

⁴ Les parcs tournants sont des parcs mobiles.

DES NOMBREUX ELEVAGES PORCINS

Le territoire possède essentiellement des élevages porcins et dispose de quelques élevages avicoles (poules et canards). La Mission Catholique a un petit élevage de bovins sur Wallis. Toutefois, au vu du contexte, cette enquête s'est focalisée sur les élevages porcins.

UN NOMBRE DE PORCS NON NEGLIGEABLE

Même si la pratique agricole est à la baisse, l'élevage reste très présent sur le territoire et permet une stabilité de la pratique agraire. Posséder un porc dans la culture wallisienne et futunienne est synonyme de participation à la coutume mais aussi d'intégration dans la société. En raison du nombre élevé de porcs, beaucoup d'éleveurs cultivent des tubercules afin de les nourrir. Les granulés, très utilisés, restent chers et la plupart des éleveurs varient l'alimentation. Bien que le nombre d'éleveurs diminue (2 146 en 2001 contre 1 826 en 2014), la part qu'ils représentent parmi les exploitants agricoles reste inchangée, à savoir 89 % en 2001 et 2014.

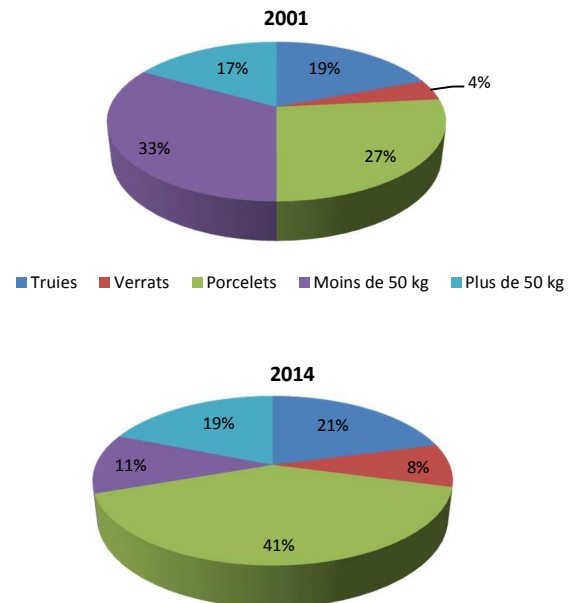
En 13 ans le nombre de porcs a diminué, le cheptel porcin représente pratiquement le double de la population du territoire. En effet, le nombre total de porcs sur le territoire est de 22 116 en 2014 contre 30 100 en 2001. La possession de porcs est très forte, pour comparaison 24 000 porcs ont été comptabilisés en 2010 dans les tribus de Nouvelle-Calédonie⁵ qui compte une population plus grande que celle des îles Wallis et Futuna (56 670 en 2009 en Nouvelle-Calédonie et 12 197 en 2013 à Wallis et Futuna).

Tout comme la baisse générale du cheptel porcin, le nombre d'animaux par exploitation a lui aussi diminué, passant de 14 porcs en 2001 à 11 en 2014. Pourtant il y a plus de porcs par personne : 2,35 porcs par personne en 2014 contre 2,26 porcs en 2001. Cette augmentation est en lien avec la baisse de la population.

La composition du cheptel a évolué. Les animaux reproducteurs sont privilégiés au détriment des porcs en engraissement de petite taille. Effectivement, on constate une forte baisse du nombre de porcs de moins de 50 kg (2 532 en 2014 contre 9 981 en 2001) (figure 11). Par ailleurs, le nombre de porcelets a augmenté passant de 8 001 en 2001 à 8 955 en 2014. Les mâles reproducteurs (verrats) ont vu leur nombre croître de 45 % passant de 1 258 en 2001 à 1 819 en 2014. Cet accroissement ainsi que celui du nombre de porcelets peuvent être le reflet d'une meilleure gestion des élevages et d'une optimisation des rendements de l'élevage. Une qualité des soins plus soutenue peut également expliquer le nombre croissant de porcelets vivants.

L'alimentation des porcs est avant tout composée de granulés (91 %), particulièrement les aliments de type « grower » qui favorisent la croissance des porcs (85 %). Les granulés viennent en complément des aliments produits par les éleveurs comme les fruits à pain ou les eaux grasses. Les éleveurs privilégient aussi la noix de coco (98 %) ou le manioc (78 %).

Figure 11 : Répartition des types de porcs dans les élevages



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

L'élevage est surtout destiné à la coutume et à l'autoconsommation (respectivement 76 % et 66 %). Seuls 14 % des éleveurs vendent leurs animaux. Ils les vendent majoritairement sur pieds, il n'y a quasiment pas de transformation de la viande⁶. Les porcs sont vendus aux alentours de 1 000 XPF le kilo.

UN ELEVAGE MIEUX SOIGNE ?

Les progrès des 13 dernières années ont permis une amélioration des conditions de vie des élevages porcins notamment grâce au parage de ces derniers. La surface des parcs pour les élevages porcins est restée sensiblement la même depuis 2001, elle est passée de 40 ha en 2001 à 38 ha en 2014.

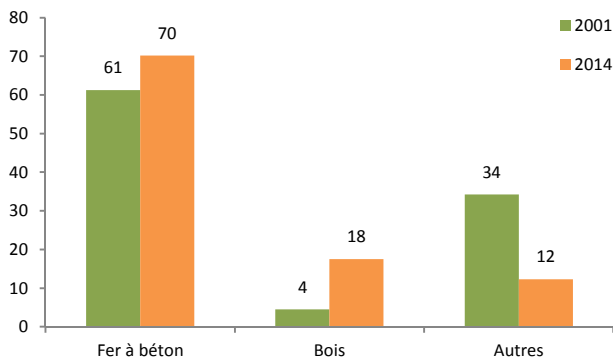
En 2014, les élevages de porcs ayant des parcs ont fortement augmenté, presque 100 % des élevages en possèdent au moins un contre 67 % en 2001. Cette hausse est le résultat d'une politique d'aide publique pour le parage des porcs suite aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans les années 90. L'OMS conseillait de parquer les porcs pour des raisons sanitaires. Une quinzaine de programmes a donc été mise en œuvre, comme par exemple, l'Ogaf pour financer la construction de parcs. Ces politiques ont aussi permis de diminuer la mortalité des porcelets en isolant les truies pleines des autres dans des loges séparées.

Le nombre de loges est moins élevé qu'en 2001 (1 352 en 2014 contre 1 670 en 2001). Comme en 2001, les loges sont principalement composées de fer à béton (figure 12). La surface moyenne des parcs en dur reste très proche entre les deux îles, en moyenne 37 m² par éleveur. L'exploitation du bois pour la construction des loges est plus importante en 2014, il y a 14 points de plus pour les loges constituées de bois, ceci peut avoir un impact sur la gestion de la forêt à Wallis et Futuna.

⁵ IAC et Cirad, L'enquête en tribu. Poids et fonctions des activités agricoles et de prélèvements – Enquête IAC, 8p.

⁶ Aucune boucherie n'existe sur les îles Wallis et Futuna.

Figure 12 : Évolution de la caractéristique des loges entre 2001 et 2014

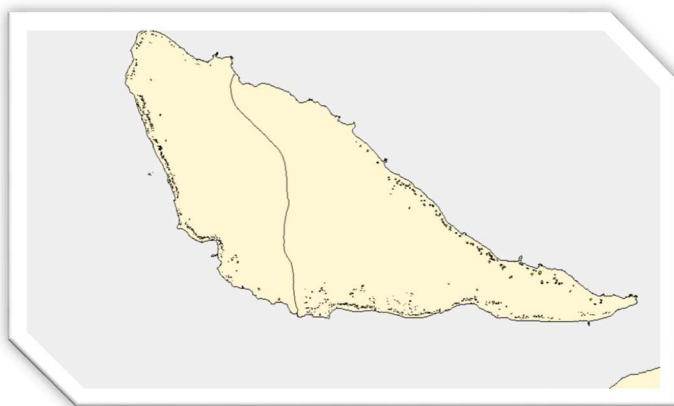


Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Néanmoins, le parage des porcs a aussi entraîné la concentration des problèmes, par exemple sur le littoral des îles, le lisier de porcs a possiblement créé une pollution de l'eau de baignade. Seuls 20 éleveurs disposent de fosse à lisier soit 1 % du total des éleveurs. Un peu plus de la moitié de ces derniers ont un système de revalorisation du lisier par épandage ou par drainage.

En 2014, le territoire a envisagé de privilégier le système des parcs tournants. Ce dernier présente l'avantage de limiter la concentration des porcs et de favoriser l'enrichissement du sol par les apports de lisier et le travail du sol effectué par les animaux. En 2014, 28 % des éleveurs ont déclaré avoir un système de parcs tournants (figures 13 et 14). Les parcs tournants sont 1,4 fois plus importants sur l'île de Wallis. Le relief plat de cette île favorise l'implantation des parcs tournants. En moyenne, une surface de parc tournant est d'environ 259 m² à Wallis contre 186 m² sur Futuna. Sur Wallis, la fertilisation des terres agricoles par le système des parcs tournants explique l'importance des parcs en terre par rapport aux parcs en dur.

Figure 13 : Carte de la répartition des parcs tournants et en dur de l'île de Wallis



Source : Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Figure 14 : Carte de la répartition des parcs tournants et en dur de l'île de Futuna



Source : Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

À l'instar de l'entretien des parcelles, la gestion des élevages est quotidienne et manuelle. L'approvisionnement en eau des élevages est fait avec des tuyaux d'arrosage raccordé au réseau général (eau potable) pour 96 % des éleveurs. Seuls 1 % utilisent le système des « sucettes ». De même, les éleveurs collectant de l'eau pour leur élevage ne sont que 3 % à utiliser une citerne, pour recueillir l'eau de pluie par exemple.

La plupart des éleveurs déclare apporter des soins à leurs animaux (70 % en 2014). Les éleveurs ont deux possibilités pour faire soigner leurs porcs ; soit ils se rendent au Bureau d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire (Bivap) soit ils font appel à des tierces personnes reconnues dans la société pour leurs compétences vétérinaires. Le Bivap n'est pas forcément le recours le plus privilégié car les délais d'attentes peuvent être très longs.

Les éleveurs ne faisant appel qu'au Bivap sont seulement 18 %. Beaucoup ont recours aux deux à la fois, c'est le cas de 21 % des éleveurs. Mais une majorité des éleveurs ne font appel qu'à une tierce personne (31 %) couramment sollicitée pour les castrations.

UNE PECHE DE MOINS EN MOINS PRATIQUEE

La comparaison entre le recensement agricole de 2001 et celui de 2014 n'est pas évidente car le premier se concentrait seulement sur la pêche en mer tandis qu'en 2014 tous les types de pêche ont été pris en compte (excepté la pêche sportive ou de loisir).

UNE PECHE AU FILET OU SOUS-MARINE

Les exploitants exerçant une activité de pêche sont 32 % en 2014. La plupart pratique la pêche au filet (50 %), la chasse sous-marine (44 %), la pêche à la traîne (21 %) ou encore à la palangrotte (26 %). Tous ces types de pêche sont effectués par les pêcheurs une à deux fois par semaine pendant environ 2 à 8 heures par sortie. Toutes sont pratiquées de jour, seules la chasse sous-marine et la palangrotte sont aussi effectuées de nuit (respectivement par 45 % et 43 % des pêcheurs). Les ramassages de coquillages et crustacés sont réalisés par 35 % des pêcheurs dont 40 % à Futuna et 60 % à Wallis.

En 2014, les pêcheurs sont équipés en ligne à main (53 %), fusil pour la chasse sous-marine (46 %) et accessoires de pêche (34 %). Les filets sont en nombre sur le territoire. On en compte 829 auxquels s'ajoutent 222 éperviers. Il existe beaucoup de petits filets sur le territoire, 31 % des filets ont une taille inférieure à 50 mètres et 56 % mesurent 50 mètres. Le maillage des filets est pour la plupart conforme à la réglementation à savoir supérieur ou égal à 45 millimètres (64 %) ; 36 % ont un maillage inférieur à 45 millimètres. Les pêcheurs pratiquant la vente sont 27 % dont seuls 0,75 % pêchent uniquement pour la vente (0,30 % à Wallis et 0,45 % à Futuna). Les pêcheurs vendant leurs productions sont ceux qui pratiquent la pêche en haute-mer ainsi que la chasse sous-marine. Les productions destinées à l'autoconsommation et à la coutume sont surtout issues de la pêche au filet ou de la chasse sous-marine.

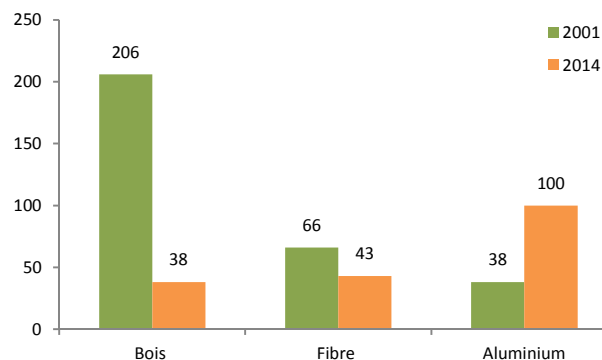
La majorité des prises sont des poissons du lagon et du large (92 %). Les quantités pêchées pour l'autoconsommation ou la coutume sont de moins de 15 kilos tandis que pour la vente, la quantité est supérieure. Les prises sont vendues entre 900 et 1 000 XPF le kilo, surtout sur les exploitations ou dans les commerces. La pêche des coquillages et crustacés se fait en grande quantité, à savoir 1 sac ou plus, de coquillages et plus de 10 pièces de crustacés.

CONTRECŒUP DE LA FERMETURE DE L'ATELIER NAVAL

Depuis 2001, la pratique de la pêche s'est transformée notamment en raison de la fermeture de l'atelier de construction naval qui a

considérablement fait baisser le nombre de bateau. En 13 ans, leur nombre a chuté ; passant de 310 en 2001 à 181 en 2014 soit un déclin de 42 %. Cette diminution est encore plus spectaculaire pour les bateaux en bois, on en dénombrait 206 en 2001 et seulement 38 en 2014 (figure 15). En 2014, les bateaux sont surtout construits en aluminium ou en fibre.

Figure 15 : Évolution des matériaux de construction des bateaux



Source : Recensement agricole 2001 du territoire des îles Wallis et Futuna, SEAFP et Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Parallèlement, les aides pour la construction des bateaux ont vu leurs conditions d'obtention se durcir avec la professionnalisation des pêcheurs. Or, les professionnels ne sont pas nombreux. Elle est surtout pratiquée pour la subsistance. De plus, très peu de pêcheurs ont bénéficié d'une aide publique pour acquérir un bateau.

En 2014, 42 % des pêcheurs utilisent un bateau pour leur activité de pêche. Les propriétaires de bateaux sont 179 soit 27 % de l'ensemble des pêcheurs. Les utilisateurs de bateaux mais non propriétaires sont 15 %. Seuls 13 % ont le permis bateau, la plupart sont propriétaires d'un bateau (76 %). De plus, le matériel de sécurité n'est pas généralisé en 2014, seuls 24 % en utilisent. Parmi l'ensemble des pêcheurs, les VHF, les gilets et les batteries pleines sont les plus couramment amenés pour la pêche, respectivement 73,6%, 59,7 % et 54,2 % en 2014.

UN ARTISANAT ANCRÉ DANS LE TERRITOIRE

Le questionnaire de l'enquête agricole de 2014 a intégré des questions portant sur les pratiques de l'artisanat au sein des exploitations. Ces pratiques dites « traditionnelles » sont très présentes à Wallis et Futuna, particulièrement par le port journalier de colliers de fleurs.

DIFFÉRENTES PRATIQUES DE L'ARTISANAT

En 2014, 46 % des exploitations font de l'artisanat, ce qui représente presque la moitié des exploitations interrogées et n'est pas négligeable notamment en termes de revenus.

Parmi ceux qui pratiquent l'artisanat, presque 100 % possèdent des cultures pouvant servir à la confection d'objets artisanaux telles que les plantations de tiarés (788 exploitations ont des plantations de tiarés) pour la composition des colliers de fleurs, ou encore les plantations de mûriers (167 des exploitations ont des plantations de *Tutu*) pour la confection des tapas. Les cultures sont différentes sur les deux îles, en effet certaines plantes poussent plus facilement à Futuna et inversement (par exemple, les *Taina* pour Wallis et les *Mapa* pour Futuna).

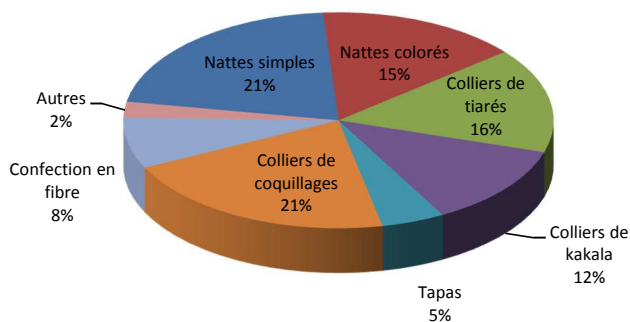
L'artisanat peut aussi passer par la cueillette en vue de la transformation de la matière première. Les produits qui en sont issus sont dans l'ensemble destinés à fabriquer des huiles. En 2011, un groupement d'artisans a été créé afin de fabriquer de l'huile parfumée pour l'exportation. Ce groupement n'existe plus en 2014 ce qui a considérablement réduit la production. Seuls 11 % des exploitations produisent de l'huile et uniquement 1 % la vend. Par ailleurs, cet artisanat concerne principalement l'île de Futuna (76 % de l'huile y est produite).

UN ARTISANAT TOURNE VERS LA VENTE

Même si les cultures et les produits issus de l'artisanat sont avant tout destinés à l'autoconsommation ou à la coutume, 38 % des exploitants pratiquent la vente. Les produits les plus vendus sont les nattes simples ou colorées (figure 16). Elles apportent le meilleur

complément de revenus aux exploitants ; car les nattes sont vendues aux alentours de 45 000 XPF la pièce. La production de nattes est estimée à 540 unités dont 53 % produites à Wallis. Sur l'île de Futuna, les nattes sont confectionnées au sein du district d'Alo (69 % des productions de l'île de Futuna).

Figure 16 : Répartition des produits artisanaux vendus par les exploitations



Source : Enquête agricole 2014-2015 des îles Wallis et Futuna, STSEE

Les revenus issus de l'artisanat constituent un complément appréciable pour les exploitations. Il rapporte plus de 21 000 XPF par mois à 25 % de ceux qui confectionnent ou cultivent pour l'artisanat. Les exploitations ayant des membres du foyer tous inactifs sont 17 % à pratiquer l'artisanat (dont 61 % à Futuna). Parmi eux, 59 % en retirent un revenu dont 23 % inférieur ou égal à 20 000 XPF par mois et 37 % supérieur ou égal à 21 000 XPF par mois. L'apport de l'artisanat dans ces ménages est considérable et permet d'améliorer leur niveau de vie. Les exploitations ayant au moins un actif dans le ménage sont 62 % à pratiquer l'artisanat. Parmi eux, 56 % en tirent un revenu (35 % un revenu inférieur ou égal à 20 000 XPF par mois et 21 % un revenu supérieur ou égal à 21 000 XPF par mois). Les revenus de l'artisanat vont donc être plus importants pour des exploitations où la majorité des personnes sont inactives. De même, moins les ménages ont de revenus, plus ils ont des revenus qui sont issus de l'artisanat.

Directeur de la publication : Jean-Paul Goepfert
 Rédaction : Amandine Sourd et Jean-Paul Mailagi